

EPE - Algérie Télécom - Spa
Direction Générale
NIF : 000216001808337
Division Achats, Moyens & Patrimoine
Direction Administration Des Marchés

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT NATIONAL
N° 32/AT/DG/DAMP/DAM/2025

L'avis d'appel à manifestation d'intérêt national est lancé pour :
« La présélection d'une liste de cabinets d'audit externe ».

Conditions de participation :

Sont éligibles uniquement les cabinets d'audit qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- Être expert-comptable, inscrits et agréés auprès de l'Ordre National des Experts-Comptables ;
- Justifier d'une expérience avérée, entre 05 et 10 ans, dans :
 - L'audit externe ;
 - L'audit et l'assainissement des comptes ;
 - La certification des comptes.
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions similaires auprès d'entreprises publiques ou privées de taille significative durant les cinq (05) dernières années.
- Disposer d'un personnel qualifié (experts-comptables, auditeurs certifiés).
- Être en conformité avec la loi 10-01 relative aux professions d'expert-comptable, notamment en ce qui concerne le conflit d'intérêts.

Dossier de candidature :

Le candidat doit fournir un dossier complet comprenant :

A. Dossier administratif :

Le dossier administratif peut comporter :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant légal ;
- Une copie de l'extrait du registre de commerce électronique ;



- Une copie de l'agrément d'expert-comptable ;

B. Dossier technique :

Le dossier technique doit permettre d'évaluer la **qualité et la pertinence du cabinet**, il doit contenir ce qui suit :

- Présentation générale du cabinet :
 - Organigramme, année de création, taille et structure ;
 - Secteurs d'activité couverts ;
 - Moyens humains (effectif global et personnel qualifié en audit/finance/risk management).
- Expérience et références :
 - Liste des missions similaires réalisées (audits financiers, assainissement de créances, missions dans le secteur bancaire ou assimilé) avec attestations de bonne exécution ;
 - Références auprès d'organismes publics, banques, assurances ou grandes entreprises ;
 - Expérience en audit des créances douteuses ou litigieuses.
- Méthodologie et approche proposée :
 - Démarche générale d'audit (analyse documentaire, entretiens, vérifications, reporting, recommandations) ;
 - Outils ou techniques utilisés (logiciels, normes d'audit, référentiels).
- Capacité organisationnelle et logistique :
 - Disponibilité des équipes pour la mission ;
 - Moyens techniques (systèmes d'information, logiciels d'audit, etc.).
- Qualifications et CV des experts clés : pressentis (managers, auditeurs seniors, spécialistes en risques/assainissement).

Les offres doivent être déposées au niveau de la Direction Administration Des Marchés « Direction Générale », à l'adresse ci-après :

Direction Générale d'Algérie Télécom
Division Achats, Moyens & Patrimoine
Direction Administration Des Marchés
Département Gestion et Suivi Des Commissions
Bureau lancement Des Appels D'offres
Route Nationale n°5 cinq maisons Mohammadia- Alger – Algérie



Les offres de candidatures doivent être déposées sous pli fermé anonyme, sans aucun signe d'identification du candidat portant uniquement la mention suivante :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT NATIONAL

N°32/AT/DG/DAMP/DAM/2025

« La présélection d'une liste de cabinets d'audit externe »

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

La durée de préparation des offres est fixée à **trente (30) jours calendaires** à compter de la première date de parution de l'avis de l'appel à manifestation d'intérêt national dans les quotidiens nationaux, sur le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou sur le site web officiel d'Algérie Télécom EPE SPA.

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**.

Les offres qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal (vendredi ou samedi), la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour de dépôt en séance publique à 14h00.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique en aucun cas l'obligation d'être présélectionnée.

